

---

*Crise sanitaire : Frédérique VIDAL, ministre de l'ESRI reçoit les organisations syndicales pour échanger sur les règles sanitaires en vigueur et l'accompagnement des personnels*

---

Pour le SNPTES, le maintien de l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur est une bonne nouvelle mais celle-ci doit s'accompagner d'une réflexion sur les protocoles sanitaires en place et leur possible adaptation pour tenir compte de la propagation du virus. Le SNPTES rappelle que les conditions d'accueil d'au moins un jour d'enseignement en présentiel par semaine par étudiant ne sont pas effectives dans l'ensemble des établissements. Le ministère doit donc rapidement s'assurer de l'homogénéité des conditions d'accueil des étudiantes et étudiants sur le territoire et répondre aux besoins des établissements qui éprouvent des difficultés de mise en œuvre de la doctrine sanitaire. Par ailleurs, le SNPTES s'inquiète des difficultés que pourraient rencontrer les bibliothèques universitaires, les CROUS, etc. pour maintenir leurs horaires d'ouverture alors que de nombreux collègues devront bénéficier d'autorisation d'absence en raison de la fermeture des crèches et établissements scolaires.

Plusieurs autres difficultés doivent être résolues et le CHSCT ministériel doit être sollicité dans les jours qui viennent. Le retour d'expériences des précédents épisodes de confinement permet d'identifier les points durs. Ainsi, le SNPTES rappelle l'importance de l'expertise du CHSCT pour répondre aux attentes des personnels et étudiants. Tout particulièrement, le SNPTES se fait le relais de l'inquiétude grandissante des conséquences du travail à distance imposé par la situation sanitaire : les situations individuelles, déjà marquées depuis plus d'un an par l'inégalité (exiguïté des logements, situations familiales difficiles, encadrement impréparé, etc.) risquent de l'être encore plus dans un contexte général d'accentuation des risques psychosociaux et de pertes de repères.

Par ailleurs, pour les personnels et étudiants qui continueront à venir dans nos établissements, le SNPTES rappelle l'importance du contrôle de la qualité de l'air dans les espaces clos, en sus des mesures barrières.

Le SNPTES milite également pour le déploiement d'une campagne de vaccination en direction de tous les étudiants et personnels, qui souhaitent être vaccinés, car pour le SNPTES l'enseignement supérieur doit également être prioritaire dans ce domaine. Les établissements universitaires ont la possibilité de jouer un rôle majeur dans la vaccination comme cela se dessine déjà dans certains établissements. Le ministère doit donc encourager et apporter tout son soutien matériel aux établissements qui se mobilisent pour la campagne de vaccination. Pour le SNPTES, on ne peut pas faire le choix de maintenir des services publics ouverts, sans avoir recours à la vaccination.

De manière plus générale et, au-delà des conséquences du contexte sanitaire sur la santé et les conditions de travail et d'étude de notre communauté que le SNPTES appelle à être rapidement et régulièrement traitées dans les instances de dialogue social, se pose toujours la question de l'investissement de la France dans l'enseignement supérieur et plus particulièrement de celui dans les universités. Le SNPTES exhorte nos politiques à entendre ses revendications et ses arguments en faveur d'une loi de programmation de l'enseignement supérieur. Le SNPTES demande aussi que

la sortie de crise, avec les conséquences que celle-ci laissera derrière elle, soit collectivement discutée dès maintenant. Le SNPTES a déjà pris part à ce débat en publiant en janvier de cette année un document de propositions en ce sens. Par exemple, le SNPTES souhaite que les conditions de la prochaine rentrée universitaire soient anticipées au plus vite afin de permettre à tous les personnels de s'y préparer ; que des processus de remédiation soient proposés aux étudiantes et étudiants qui le souhaite ; qu'un revenu universel étudiant soit mis en place en France, etc.

Madame la ministre, depuis plus d'un an maintenant, les personnels des établissements de l'enseignement supérieur sont mobilisés et font preuve d'adaptation pour permettre à tous les étudiants de réussir. A vous de leur donner les moyens de le faire en toute sécurité et d'envisager l'avenir avec optimisme !

*Paris, le 01 avril 2021*